

Délégation académique à l'action culturelle
DAAC

Limoges, le 2 mai 2023

Affaire suivie par :

La rectrice de l'académie de Limoges

Jean-François Le Van
DAAC de l'académie de Limoges
Chef adjoint du service interacadémique EAC
Mél : ce.daac@ac-limoges.fr

Rectorat de Limoges
13 rue François Chénieux
CS 23124 – 87031 Limoges Cedex

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissements,
Mesdames, Messieurs les inspecteurs de l'Education
nationale,
Mesdames, Messieurs les directeurs d'écoles,

s/c de Madame, Messieurs les inspecteurs
d'académie, directeurs des services départementaux
de l'Education nationale

Objet : Appels à projets Arts et Culture de l'académie de Limoges 2023-2024

Pour nos élèves, toutes les occasions de pratiquer les arts et de rencontrer, à l'école, la diversité des cultures produisent inmanquablement des instants riches et heureux. Ainsi, les arts et la culture permettent à chaque élève de s'épanouir et de s'émanciper et facilitent aussi les apprentissages. Enfin, ils sont un levier très solide de lutte contre les inégalités et permettent véritablement de renforcer l'ambition scolaire.

Le Président de la République a fait de l'éducation artistique et culturelle une priorité en fixant un objectif clair : chaque élève de France doit pouvoir bénéficier tout au long de son parcours scolaire d'une éducation à l'art et par l'art. Cet objectif du « 100% EAC » été détaillé dans le plan « À l'école des arts et de la culture » en 2018.

L'initiative pédagogique déployée dans vos écoles et établissements s'adresse avec précision aux besoins spécifiques des élèves. C'est pourquoi j'ai souhaité que la Délégation académique à l'action culturelle conçoive une stratégie ambitieuse qui accorde une grande autonomie aux équipes pédagogiques de chaque école et de chaque établissement pour construire et mettre en œuvre les actions et projets en EAC. Ces actions et projets deviennent aussi plus visibles et plus forts lorsqu'ils montrent leur attache au territoire et lorsqu'ils sont élaborés en partenariat avec les collectivités et les structures culturelles présentes dans l'académie. La DAAC accompagne cette ambition en aidant chaque école et chaque établissement à la mettre en œuvre, au quotidien.

Pour l'année scolaire 2023-2024, en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine (DRAC), **plusieurs campagnes d'appels à projets** sont proposées à l'ensemble des écoles et établissements de l'académie. Ils ont été construits en cohérence avec les appels à projets proposés par les rectorats de Poitiers et de Bordeaux, montrant ainsi l'existence d'une dynamique régionale ambitieuse du Service Inter Académique d'EAC (SIA EAC) pour atteindre l'objectif du « 100% EAC ». Celle-ci sera renforcée par l'articulation souhaitable des projets au dispositif Pass Culture qui doit permettre d'enrichir les projets qui seront retenus.

Les différentes campagnes d'appels à projets sont de deux grands types.

1/ Les projets hors dispositifs avec demande de financements :

Ils sont conçus et construits par les équipes pédagogiques dans une démarche partenariale en réponse à un cahier des charges *pour* les besoins spécifiques des élèves et se déclinent selon deux formats :

-Le projet d'une école ou d'un établissement. Ce projet répond aux besoins identifiés dans l'école ou l'établissement et est conçu en cohérence avec le volet culturel du projet d'école ou d'établissement.

-Le projet fédérateur. Ce projet rassemble plusieurs établissements et d'autres acteurs du territoire et contribue entre autres à construire des liens entre les élèves et les structures culturelles présentes sur le territoire.

Pour accompagner vos équipes pédagogiques dans la participation aux diverses campagnes d'appel à projets, plusieurs documents conçus par le SIA EAC sont mis à leur disposition et joints à ce courrier :

- **Un vadémécum** qui explique comment et selon quels calendriers fonctionnent les deux types de campagne. C'est notamment dans ce vadémécum que le cahier des charges des projets hors dispositifs

avec demande de financements se trouve.

- **Deux documents d'accompagnement à la saisie des projets hors dispositifs avec demande de financements** : l'un pour le premier degré et l'autre pour le second degré.

2/ Les projets liés à un dispositif :

La nouvelle page d'accueil d'ADAGE consiste en une page où tous les dispositifs référencés par le SIA EAC sont listés dans un ordre alphabétique, quels que soient leurs niveaux d'impulsion : national, régional, académique et départemental. On peut aussi accéder à la liste des dispositifs depuis le volet culturel de l'école ou de l'établissement en cliquant sur le + de l'onglet bleu (« Projets liés à des dispositifs »).

Chaque dispositif a sa propre campagne et son propre formulaire d'inscription. Pour accéder à ce formulaire, il suffit de cliquer sur le bouton vert de fin de ligne dans lequel il est écrit : « Je participe ».

Le nombre de dispositifs dont les campagnes d'inscription sont d'ores et déjà ouvertes est pour l'instant limité. La liste alphabétique dans un premier temps, va être amenée à s'étoffer fortement dans les semaines qui viennent. C'est pourquoi la DAAC de Limoges est en train d'élaborer **un répertoire conçu pour faciliter votre prise de connaissance de l'ensemble des dispositifs**. Ces derniers y seront recensés non pas par ordre alphabétique mais plus simplement par degré (premier ou second degré) et par domaine (arts visuels et patrimoine ; cinéma-audiovisuel ; culture scientifique, technique et industrielle ; histoire et mémoire ; éducation aux médias et à l'information ; livre et lecture ; musique ; spectacle vivant). La mise en ligne de ce répertoire, dont vous serez avertis par le numéro de mai du bulletin « Objectif 100% EAC » de la DAAC de l'académie de Limoges, est prévue dans la semaine du 15 au 19 mai 2023.

La DAAC de l'académie de Limoges se tient à votre disposition pour tout complément d'information relatif à ce dossier et vous remercie de la diffusion de ces appels à projets auprès des professeurs de vos écoles et établissements.

Carole Drucker-Godard

Rectrice de l'académie de Limoges